

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.11.2022
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 23 puis 24 à partir de la délibération 2022-14-11-03

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Cyrille FREMINET, Armelle de PESLOUAN, Loïc FLICHY, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Didier LOUSSIER, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à André BLUZE
Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAME
Paulin LACLEF a donné pouvoir à Jean-Michel RAGUENES
Audrey de FERNEL a donné pouvoir à Loïc FLICHY

Absent excusé : 1 jusqu'à la délibération 2022-14-11-02

Jean-François VAQUIERI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

Quorum : 15

Ordre du Jour :

- 1- Election d'un nouvel adjoint
- 2- Election d'un délégué au Comité Syndical du Syndicat intercommunal Bailly Noisy
- 3- Election d'un nouveau représentant au Conseil d'Administration du CCAS
- 4- Modification de la composition des commissions municipales
- 5- Adoption d'une décision modificative n°1 – 2022
- 6- Approbation de la CLECT
- 7- Partage de la taxe d'aménagement avec la CAVGP
- 8- Création d'un emploi de directeur de cabinet
- 9- Modification du RIFSEEP

Marc TOURELLE

Nous allons ouvrir la séance de notre conseil municipal. Bienvenue, chers collègues, bienvenue également aux personnes qui sont venues ce soir, aux riverains du Tram 13 qui sont également là ce soir, et je salue toutes les personnes qui nous suivent depuis notre page Facebook.

Avant de démarrer, je souhaiterais faire une communication concernant le Tram 13. Lors du dernier conseil municipal, j'avais fait lecture de notre courrier à Île-de-France Mobilités (IDFM) concernant les nuisances sonores. Suite à ce courrier, nous avons reçu une réponse du Directeur général d'IDFM, Monsieur Probst. Cette réponse n'est pas satisfaisante, nous l'avons étudiée avec Jacques Alexis, le maire de Bailly, car nous travaillons systématiquement ensemble sur ce dossier. Nous n'avons pas obtenu de réponse sur notre proposition de découper la traversée de nos 2 communes, soit 3 kilomètres, en 3 tronçons, de manière à moduler les vitesses. La réponse d'IDFM est qu'ils ne souhaitent pas abaisser la vitesse à 30 km/h, même sur une courte distance. Pour le reste, quelques améliorations sont apportées concernant le premier et le dernier train. Ils nous proposent de rentrer dans le dispositif en cours de réflexion sur l'évolution de la loi. Enfin, quelques évolutions sont envisagées concernant la possibilité de financer la végétalisation de certains secteurs.

Comme la dernière fois, je vais rendre public, sur le site de la ville, ce nouveau courrier que nous adressons à Île-de-France Mobilités :

« Monsieur le Directeur général,

Nous avons pris connaissance de votre courrier en date du 17 octobre, en réponse à nos demandes visant à réduire les nuisances sonores du Tram 13 sur nos communes respectives de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Nous vous remercions des engagements que vous avez pris concernant l'abaissement de la vitesse du premier et du dernier train, la possibilité d'identifier ensemble les secteurs pouvant être végétalisés, ou encore l'inscription de notre secteur du Tram 13 à l'observatoire du bruit, mis en place dans le cadre de l'article 90 de la loi d'orientation des mobilités.

Cependant, nous constatons que vous n'avez pas répondu complètement à l'approche locale et spécifique à notre contexte, que nous avons pourtant établie de façon exhaustive et susceptible de réduire les pics de bruit par une meilleure adaptation de la vitesse des rames sur les tronçons urbanisés de nos deux communes.

Ainsi, vous évoquez un impact majeur sur l'exploitation. Or, le temps complémentaire avait été estimé à seulement 1 mn et 35 secondes, durée effectivement limitée, portant peu atteinte à l'attractivité et à l'efficacité de la ligne.

Dans ce contexte, nous souhaiterions disposer d'une réponse plus précise nous permettant de mieux identifier les raisons pour lesquelles il n'est pas envisageable de réduire la vitesse du Tram train en zone urbaine très densifiée. C'est cet argumentaire que nous devons transmettre aux riverains concernés. Nous vous demandons la prise en compte des nuisances, non pas au regard d'une législation bientôt obsolète, mais sur les bases d'une réglementation future qui prendra prochainement en compte les pics de bruit.

Fort de ce constat et de ces enjeux, maintenir une vitesse de 100 km/h, générant un bruit ferroviaire supérieur à 70 dBA, nous apparaît préjudiciable à la santé et à la qualité de vie de nos concitoyens. Pour mémoire, nous vous rappelons que les associations locales demandent une limitation de la vitesse à 30 km/h sur toutes les zones urbaines de Bailly et de Noisy-le-Roi, complétée par des infrastructures (mur antibruit, etc.).

Nos prédécesseurs et nous-mêmes avons beaucoup œuvré avec vos équipes pour que ce beau projet voit le jour, et déjà un grand nombre de nos concitoyens empruntent quotidiennement le Tram 13. Cette infrastructure constitue désormais un atout significatif, tant pour le territoire Yvelines que pour des villes comme Bailly ou Noisy-le-Roi.

Bien entendu, nous resterons force de proposition pour améliorer son attractivité dans le cadre d'un environnement acceptable pour nos riverains les plus exposés. Dans cette optique, nous sollicitons, comme convenu, auprès d'Île-de-France Mobilités une prochaine réunion publique en présence des associations et des présidents de résidences, ainsi que de l'exploitant, la SNCF Réseau et Bruitparif.

Nous vous remercions, etc. »

Cette réunion publique est en cours de programmation, nous sommes en train de regarder les dates, elle aura lieu entre fin novembre et début décembre. La date n'est pas encore fixée mais bien évidemment lorsqu'elle le sera les personnes seront invitées.

Pour compléter mon propos, nous avons rencontré les nouveaux dirigeants de l'association Riverail. Ils nous ont fait une présentation de leurs doléances et de leurs revendications et nous avons indiqué à Île-de-France Mobilités et aux différents partenaires que nous souhaitions que cette présentation soit publiée. Elle est sur le site de l'association Riverail.

Voilà la communication que je souhaitais faire. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ? S'il n'y a pas de questions, je vais donc rentrer plus avant dans le conseil municipal.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces décisions ? Michel.

Michel BOISRAMÉ

Une décision concernant le conseil juridique en recrutement : quelle est l'utilité de faire appel à un conseiller juridique ?

Marc TOURELLE

C'est un conseil que nous avons pris concernant la dernière délibération du conseil d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle qui concerne la création d'un emploi de directeur de cabinet.

Michel BOISRAMÉ

D'habitude, nous ne faisons pas appel à un cabinet juridique pour un recrutement.

Marc TOURELLE

Non, en effet, mais là nous sommes hors du cadre que nous avons l'habitude de traiter, et je souhaitais que la collectivité ne prenne aucun risque, nous avons donc souhaité avoir ce conseil.

André BLUZE

J'ai une question au sujet de la signature de la convention avec la CCI Île-de-France. Je souhaitais savoir à quoi correspondent les « *Etudes pluri-pôles* ».

Cyrille FREMINET

La convention a été signée entre la mairie et la CCI Île-de-France pour, d'une part, « l'embauche » d'un manager de commerce. C'est-à-dire que nous faisons appel à lui, pour la ville de Noisy-le-Roi, à raison d'un jour par semaine pour une durée d'un an. Cela afin d'accompagner les commerces dans leur développement, initier également des animations commerciales.

Par ailleurs, dans cette convention il y a aussi un volet « *études pluri-pôles* » sur les consommateurs de la ville, de façon à avoir une vision globale et faire une analyse stratégique sur les commerces.

André BLUZE

Cette étude est faite comment ?

Cyrille FREMINET

Elle est faite par sondages et elle a déjà commencé.

André BLUZE

Une dernière chose sur cette décision : « *Mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira deux fois l'an* ». Comment est composé ce comité de pilotage et qui va y participer ?

Cyrille FREMINET

À ce stade, cela n'est pas encore défini mais c'est assez ouvert. La convention a été mise en place et le manager de commerce est arrivé au cours de l'été. Au début de l'année 2023, nous ferons un point de situation avec les membres qui souhaiteront y participer.

André BLUZE

Quel sera le nombre de membres ?

Cyrille FREMINET

Ce sera à définir.

Marc TOURELLE

En tout cas, tous les membres du conseil municipal — plus particulièrement ceux de la commission — pourront faire partie de ce comité, et les conseillers municipaux d'opposition bien évidemment.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des remarques ?

André BLUZE

Une modification a été mise en place au mois de juillet 2022 pour les procès-verbaux de chaque séance de conseil municipal. C'est l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales : « *Le procès-verbal de chaque séance rédigé par le ou les secrétaires est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires, il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents – ce qui est fait – ou représentés du ou des secrétaires de séance, le quorum – dans le PV je n'ai pas vu de quorum – l'ordre du jour de la séance – dans les PV il n'y a pas d'ordre du jour de la séance – et les délibérations* ». Il faudrait aussi que dans le PV on puisse mettre la liste des décisions.

Marc TOURELLE

Tu veux dire qu'il n'est pas conforme, qu'il manque des informations. Nous allons regarder cela pour qu'il le devienne.

André BLUZE

Munis de ces informations, nous approuverons le PV, mais il faudra qu'il soit modifié et représenté au prochain conseil.

Marc TOURELLE

D'accord, nous regarderons cela et nous l'approuverons au prochain conseil qui sera le 12 décembre, comme cela nous approuverons deux procès-verbaux.

André BLUZE

Pour information, c'est l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 qui a été mise en place au mois de juillet 2022.

Marc TOURELLE

D'accord, nous allons regarder cela.

2022-14-11-01 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Marc TOURELLE

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet de nos délibérations. Je dois vous informer de la démission de Stéphane Moreau pour des raisons qui, de façon tout à fait transparente, concernent la dernière délibération. Je lui ai proposé de devenir mon directeur de cabinet. Si le conseil municipal approuve la création d'un emploi, ce ne sera pas compatible avec la fonction d'adjoint au maire et le mandat de conseiller municipal. Il a donc adressé sa démission.

Il faut donc que nous recourions à l'élection d'un nouvel adjoint. Ce doit être un adjoint de sexe masculin, pour respecter la parité, je fais donc appel à candidature : qui est candidat pour ce poste d'adjoint ? Michel, Salvador. Nous allons donc procéder à une élection à bulletin secret. Dans un premier temps, je demanderai aux deux candidats, en quelques mots, de motiver leur candidature. Tu as levé la main en premier, Michel.

Michel BOISRAMÉ

J'ai toujours été très intéressé par le sport, j'ai été vice-président du club de football, je suis investi au Sibano. Voilà les raisons pour lesquelles je souhaite être adjoint aux sports.

Marc TOURELLE

Très bien, merci. Salvador ?

Salvador-Jean LUDENA

Bonsoir. J'ai 56 ans, je suis le troisième d'une famille de 9 enfants, d'une famille nombreuse, je suis natif de Nîmes dans le Gard et originaire de Valencia mais mes parents sont d'un village tout proche de Godella. J'ai déjà dirigé une entreprise pendant 15 ans, une PME de 200 personnes, et depuis 15 ans à nouveau — cela fait donc à peu près 30 ans que je travaille — je suis chez Vinci Construction, en charge du développement commercial pour le bâtiment et le génie civil. Je suis marié, j'ai trois enfants de 28, 26 et 16 ans. Je suis d'abord arrivé au Port-Marly, puis à Bailly et depuis 9 ans je suis à Noisy-le-Roi. Mes trois enfants, qui sont nés à côté à Saint-Cyr-l'Ecole, se sont beaucoup investis dans les associations sportives, j'ai donc été sur les bancs du sport, du football et du tennis. Mes enfants, grâce aux associations locales et aux infrastructures du SIBANO, ont donc pu s'investir.

J'ai commencé mon aventure des associations à l'UPEB, l'Union des Parents d'Elèves de Bailly, lorsque j'étais à Bailly, ce sont mes premières aventures associatives pour accompagner mes enfants, on fait souvent cela lorsque l'on est jeune. Et de l'UPEB, j'ai été amené vers ma première aventure électorale à Bailly, où j'ai été six ans conseiller municipal auprès de Claude Jamati. Et dans ces six années-là, j'ai déjà été au SIBANO, d'abord suppléant puis titulaire. Dans le cadre de ce mandat-là, Roland Villeval, à l'époque élu aux sports, partait pour faire autre chose, il y a eu une nouvelle élection d'un mandat d'adjoint. Et à l'époque déjà, Claude Jamati et Roland Villeval m'avaient suggéré de me porter candidat. Je ne l'avais pas fait pour des raisons professionnelles, parce que j'avais une activité professionnelle qui ne me permettait pas de le faire, et c'était Stéphane Gaultier qui avait été élu aux sports à la suite de Roland Villeval.

Ce premier mandat d'élu m'a plu, j'ai eu la chance de rencontrer Christophe Molinski et Marc avec le SIBANO, et lorsqu'il y a eu les élections à Noisy-le-Roi, je me suis engagé avec l'équipe formée autour de Marc et nous avons été élus au mois de mars 2020. Depuis cette date, je suis conseiller municipal, en charge de l'intercommunalité. Je porte l'idée que les petites communes et celles de moins de 10 000 habitants ont tout intérêt à mutualiser leurs efforts, voire elles ont beaucoup à gagner à se regrouper, mais je ne fais que porter l'idée. Et pour se réunir il faut être deux ou trois, ce n'est pas toujours facile.

J'ai déjà travaillé avec Stéphane Moreau au SIBANO dont je suis membre titulaire aujourd'hui. Au-delà de mon statut de conseiller, je suis aussi aux sports, aux finances et au développement et à la mobilité, je crois que je n'oublie pas de commission. J'ai plutôt envie aujourd'hui de m'investir encore plus sur le sport et ma candidature est liée à cela.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. Nous allons donc procéder au scrutin, il y a donc deux candidats : Michel Boisramé et Salvador Ludena. Il faut que je désigne un secrétaire et quelqu'un qui dépouille : Cyrille et Sylvie.

(Il est procédé à l'élection du nouvel adjoint)

Merci, je déclare l'élection de Salvador Ludena au poste de 8^{ème} adjoint au maire et je le félicite.

(Applaudissements)

Salvador-Jean LUDENA

Merci aux membres du conseil municipal pour la confiance qu'ils viennent de m'accorder, je saurai m'en montrer digne. Je voudrais dire un petit mot quand même pour Stéphane Moreau. Je souhaite le remercier pour sa fidélité et son engagement, dans sa qualité de travail d'élu j'ai pu le voir, être à ses côtés. Il est engagé pour la ville, les administrés, mais aussi pour nos partenaires et les associations. Je voulais simplement le remercier pour tout ce qu'il avait fait et je peux l'assurer que je vais essayer de reprendre le flambeau aussi bien.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. Tu as raison, je voulais le faire mais tu m'as coupé l'herbe sous le pied, tant mieux, c'est très bien. Je voulais te féliciter et remercier Stéphane, effectivement, il a fait un énorme travail depuis qu'il est élu et il a pu avoir une excellente collaboration avec nos collègues de Bailly dans le cadre du SIBANO. Avec Jacques Nicolas ils ont formé une bonne équipe, et fait en sorte qu'il y ait des projets, certains encore en gestation d'autres qui vont bientôt sortir. Stéphane s'est aussi beaucoup investi dans tous les groupes de travail et les commissions. Je voulais donc officiellement rendre hommage à son travail et le remercier également.

Dans le cadre du SIBANO, normalement en 2023 la présidence doit revenir à la ville de Noisy-le-Roi. Il en est ainsi depuis le début du SIBANO : les trois premières années sont présidées par un ou une élu-e de Bailly et les trois dernières Noisy-le-Roi. C'est donc à ce titre que je souhaite que tu puisses également présenter ta candidature à la future présidence du SIBANO, mais chaque chose en son temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (24 Salvador-Jean LUDENA, 4 Michel BOISRAMÉ)

- 1) **PROCLAME** Salvador-Jean LUDENA adjoint au Maire et dit qu'il est immédiatement installé.
- 2) **DECIDE** que cet adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang en qualité de 8^{ème} adjoint.
- 3) **MODIFIE** le tableau de l'ordre du Conseil municipal en conséquence

2022-14-11-02 ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY NOISY

Michel BOISRAMÉ

J'ai une question par rapport au SIBANO : étant donné que j'étais le suppléant de Stéphane Moreau j'aurais trouvé logique de prendre sa place. En fait, je voulais voir cela par rapport aux statuts du SIBANO, mais on a refusé de me les donner et on m'a dit que l'on m'en parlerait à la prochaine

réunion.

Marc TOURELLE

Il se trouve que j'ai d'autres candidatures. Mais je veux te rassurer, je souhaite que les suppléants aient leur place comme les titulaires au sein de cette institution. Et je suis sûr que quelqu'un comme Salvador y veillera particulièrement, et notamment au droit de poser des questions et d'obtenir des réponses, que l'on soit titulaire ou suppléant. Nous allons donc refaire un appel à candidature pour le poste de titulaire du SIBANO qu'occupait Stéphane Moreau.

Est-ce qu'il y a des candidats ou des candidates ? Michel et Dominique. Michel ?

Michel BOISRAMÉ

J'ai toujours été très investi dans le sport, j'ai organisé plein de manifestations, j'ai d'ailleurs créé le tournoi de foot qui a lieu chaque année à la Pentecôte. J'ai donc été vice-président de ce club, je les ai beaucoup suivis, j'ai fait beaucoup de déplacements avec eux, j'ai accompagné les enfants, j'ai aussi fait œuvre de coach lorsqu'il n'y en avait pas. Je suis également dans les commissions sports, je trouve donc légitime de pouvoir être candidat.

Marc TOURELLE

Merci, Michel. Dominique ?

Dominique SERVAIS

Pour l'instant, je suis suppléant au SIBANO, je participe à toutes les réunions parce que cela m'intéresse beaucoup. Et j'ai également connu le SIBANO via le semi-marathon que j'ai organisé durant une année avant les années Covid. Depuis, cela a quand même changé, mais j'ai quand même participé à cela et cela m'intéresse beaucoup de m'investir. Sachant que le SIBANO rassemble tout le sport pour l'instant, mais pourquoi ne pas l'étendre à autre chose puisqu'il y a déjà le projet de faire des animations entre Noisy et Bailly et se servir, pourquoi pas, du SIBANO pour cela aussi.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique. Nous allons procéder au vote.

Cyrille FREMINET

20 voix pour Dominique et 7 voix pour Michel.

Marc TOURELLE

Félicitations, Dominique, pour cette élection.

(Applaudissements)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (20 Dominique SERVAIS, 7 Michel BOISRAMÉ)

1) DECLARE ELUE Dominique SERVAIS en qualité de déléguée titulaire de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Bailly Noisy

2022-14-11-03 ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
--

Marc TOURELLE

Nous n'avons pas recomposé le CCAS à la suite du départ de Marie-Alice Ruelle comme représentante du CCAS. Il est donc à nouveau nécessaire de faire une élection, je fais donc appel à candidatures également pour cette élection.

Didier LOUISSIER

Je suis candidat.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats, mais nous allons tout de même faire l'élection à bulletin secret. Didier, tu nous dis quelques mots ?

Didier LOUISSIER

Je fais partie de la commission sociale, je pensais donc que c'était la voie à suivre pour boucler la boucle, pour faire partie du CCAS.

Marc TOURELLE

Merci, Didier.

Cyrille FREMINET

25 votes pour Didier, 2 nuls et 1 blanc.

Marc TOURELLE

Merci. Félicitations, Didier.

(Applaudissements)

Didier LOUISSIER

Je remercie l'assistance.

Marc TOURELLE

Je sais que tu as commencé à travailler avec Patrick, je crois que tu seras donc convoqué pour le 28 novembre, il y a un conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

1) **PROCLAME** Didier LOUISSIER représentant élu au conseil d'administration du CCAS et dit qu'il est immédiatement installé.

2022-14-11-04 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Marc TOURELLE

C'est une refonte que nous n'avions pas faite depuis le premier conseil municipal, il y a eu un certain nombre de modifications, de départs et d'arrivées au sein du conseil municipal. Il est donc absolument nécessaire que l'on propose une nouvelle composition des commissions.

Concernant la commission finances, intercommunalité, développement économique, je ne propose pas de modification. Elle est composée de Géraldine Lardennois, Cyrille Fréminet, Dominique Jaillon, Salvador Ludena, Roch Dossou, Guy de Beauregard, Catherine Dottarelli, Magali Pradel.

Concernant la commission action sociale, il fallait donc procéder au remplacement de Marie-Alice. Je propose donc la commission suivante : Patrick Koeberle, Jean-Michel Raguene, Armelle de Peslouan, Sylvie Hauff, Didier Louissier, André Bluze, Magali Pradel et Pauline Laclef.

Concernant la commission urbanisme, politique de la ville, grands projets, je propose : Delphine Fourcade, Géraldine Lardennois, Guy de Beauregard, Roch Dossou, Pauline Laclef, Patrick Koeberle, Loïc Flichy, Didier Louissier, Frédéric Raveau, Catherine Dottarelli, Magali Pradel.

Concernant la commission développement durable et mobilités, je vous propose donc la commission suivante : Jean-François Vaquieri, Roch Dossou, Jean-Michel Raguene, Marc Timsit, Pauline Laclef, Salvador Ludena, Jérôme Duvernois, Catherine Dottarelli, Magali Pradel.

Concernant la commission enfance, petite enfance, je vous propose : Marie-Hélène Huchet, Audrey de Fornel, Marie-France Agnofe, Roch Dossou, Sylvie Hauff, Catherine Dottarelli, André Bluze.

Concernant la commission culture, animation — qui avait aussi le jumelage mais avec les délégations de Marie-France le jumelage serait intégré à la commission sports et jeunesse — : Dominique Servais, Pauline Laclef, Audrey de Fornel, Marie-Hélène Huchet, Michel Boisramé, André Bluze.

Et enfin, concernant la commission sports, jeunesse et jumelage : Marie-France Agnofe, Dominique Jaillon, Jean-Michel Raguene, Sylvie Hauff, Salvador Ludena, Michel Boisramé et André Bluze.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur ses compositions-là ? Je ne vous avais pas consultés mais si vous souhaitez des modifications, vous-même au sein de vos différentes responsabilités ? Très bien. Si tout le monde est d'accord, nous remettons à jour ces commissions municipales comme je l'ai indiqué. Je mets donc aux voix la nouvelle composition des commissions municipales : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **DIT** que la composition des commissions, qui respecte la représentation proportionnelle, est la suivante :

COMMISSION ACTION SOCIALE : Patrick Koeberle, Jean-Michel Raguene, Armelle de Peslouan, Sylvie Hauff, Didier Louissier, André Bluze, Magali Pradel et Pauline Laclef.

COMMISSION URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE, GRANDS PROJETS : Delphine Fourcade, Géraldine Lardennois, Guy de Beauregard, Roch Dossou, Pauline Laclef, Patrick Koeberle, Loïc Flichy, Didier Louissier, Frédéric Raveau, Catherine Dottarelli, Magali Pradel.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITES : Jean-François Vaquieri, Roch Dossou, Jean-Michel Raguene, Marc Timsit, Pauline Laclef, Salvador Ludena, Jérôme Duvernois, Catherine Dottarelli, Magali Pradel

COMMISSION CULTURE, ANIMATION : Dominique Servais, Pauline Laclef, Audrey de Fornel, Marie-Hélène Huchet, Michel Boisramé, André Bluze

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, JUMELAGE : Marie-France Agnofe, Dominique Jaillon, Jean-Michel Raguene, Sylvie Hauff, Salvador Ludena, Michel Boisramé et André Bluze.

COMMISSION ENFANCE, PETITE ENFANCE : Marie-Hélène Huchet, Audrey de Fornel, Marie-France Agnofe, Roch Dossou, Sylvie Hauff, Catherine Dottarelli, André Bluze.

2) **PRECISE** que la composition des autres commissions reste inchangée

2022-14-11-05 ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Géraldine LARDENNOIS

C'est une délibération concernant un budget supplémentaire. C'est avant tout un budget correctif, avec des aménagements à la marge. L'objectif principal est de nous permettre d'avoir une exécution budgétaire et un résultat 2022 vraiment conformes aux opérations tracées dans l'année.

En fonctionnement, nous avons eu des compléments, notamment des participations de la CAF pour un montant de 126 000 €, que l'on inscrit donc en recettes. De même, pour la taxe électricité : 45 000 € supplémentaires. Compte tenu des décalages nous avons eu 40 000 € supplémentaires au titre des remboursements d'assurance.

Ce qui fait que nous inscrivons en recettes de fonctionnement 301 000 € supplémentaires ;

Corrélativement, puisque notre budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, nous devons inscrire des dépenses imprévues.

Puis il y a des inscriptions concernant les prestations de chauffage, de fluides, compte tenu de la révision des indices de nos contrats. Pour le chauffage, par exemple, il y a 159 000 € supplémentaires.

Corrélativement, au niveau du CCAS, il y a une demande d'ajustement de la subvention au CCAS de 62 000 €, qui est également liée à ces effets prix sur le chauffage et les fluides de la résidence pour personnes âgées.

Pour financer ces opérations, le choix a été fait de revoir les crédits que nous avons affectés en début d'année, et notamment de venir apurer certains crédits pour des dépenses non réalisées. Nous avons notamment inscrit 150 000 € au titre d'honoraires pour Montgolfier, honoraires que nous n'allons pas dépenser d'ici la fin de l'année. Nous réajustons donc le chapitre sur Montgolfier pour ses dépenses d'honoraires.

Et, par ailleurs, nous avons également eu un remboursement supplémentaire de FPIC par VGP. Au moment où nous avons établi le budget nous n'avions pas encore la délibération de VGP concernant notre compensation, elle s'est élevée à 125 000 € alors qu'elle était initialement prévue très en deçà.

Ce qui fait que nous nous retrouvons en net avec une réduction des dépenses de 45 000 €, ce qui nous permet de virer à la section d'investissement 345 000 €. Nous venons donc finalement réduire nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet de générer un autofinancement pour la section d'investissement.

En matière d'investissement, nous avons une nouvelle dépense prévue, que nous ne pouvions pas connaître au moment du vote du budget, ce sont 360 000 € de réclamations liées au projet Vaucheron. Nous inscrivons donc 360 000 € de dépenses supplémentaires, sachant que ce contentieux est recevable en la forme, mais il y aura, bien entendu, des négociations. Nous l'avons vu pour les autres contentieux, entre la réclamation initiale et le paiement final, il y avait un écart de 50 %.

Pour financer cette inscription supplémentaire, nous avons regardé les inscriptions antérieures et nous nous sommes rendu compte que nous avions programmé des opérations que nous ne serons pas en capacité de faire sur 2022, qui seront sans doute différées sur 2023 : il s'agit de l'aménagement des locaux de la poste pour lequel nous avons prévu 200 000 € et de l'aménagement de la salle Jacques Moreau (50 000 €). Ce qui nous permet également, au niveau de la section d'investissement, d'avoir un autofinancement important.

Et en matière de recettes d'investissement aussi, nous avons bien pris en compte le FCTVA pour 212 000 €, que nous n'avions pas prévus. Et la taxe d'aménagement aussi, de façon supplémentaire, ainsi qu'une subvention de 42 000 €.

Ce qui fait que nous nous retrouvons à générer également de l'autofinancement en section d'investissement, à hauteur de 419 000 € que l'on a affectés en dépenses imprévues, c'est-à-dire en crédits non affectés.

Nous avons donc un budget modificatif équilibré et même plutôt générateur de recettes.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation succincte mais exhaustive, qui a été étudiée dans le cadre de la commission finances. Est-ce qu'il y a des questions ? Michel ?

Michel BOISRAMÉ

J'aime bien les chiffres alors j'ai quelques questions : à quoi correspondent les dépenses imprévues de 419 582 € ?

Géraldine LARDENNOIS

C'est ce dont je viens de parler. En fait, ce ne sont pas des dépenses imprévues, ce sont des crédits non affectés. En réserve, cela va dans notre autofinancement, c'est finalement ce qui va nous générer une source de financement pour les opérations de l'année prochaine.

Michel BOISRAMÉ

Je suppose qu'il y a une histoire de plan comptable pour que ce soit à cette ligne-là ?

Géraldine LARDENNOIS

C'est ça, ce n'est pas qu'une histoire de plan comptable, c'est la nomenclature budgétaire qui nous oblige à les inscrire au titre des dépenses imprévues, pour que nous ayons l'équilibre budgétaire.

Michel BOISRAMÉ

Pour l'église Saint-Lubin, nous nous étonnons de l'augmentation du coût des travaux puisque dans Noisy Le Mag n°99 il était annoncé 600 000 € HT, suivant le n° 101 c'était 800 000 € et là nous sommes à 862 788 €.

Géraldine LARDENNOIS

C'est le montant TTC que nous avons inscrit au budget en avril pour l'année 2022.

Michel BOISRAMÉ

Une précision : où est la salle Jacques Moreau ? Je ne sais pas quelle est cette salle car je ne l'ai vu marquée nulle part.

Marc TOURELLE

C'est la salle qui a été livrée au Cornouiller par Les Nouveaux Constructeurs. Elle sera affectée aux activités culturelles, d'enseignements de musique et théâtre, il y a encore des travaux à faire que nous n'avons pas pu faire cette année mais qui seront faits en 2023 et dont je souhaite qu'ils puissent être réalisés pour une ouverture à la rentrée de septembre. Salle Jacques Moreau, du nom de notre plus ancien combattant, le dernier combattant de la deuxième guerre mondiale.

Michel BOISRAMÉ

Ma dernière question concerne le coût de la rénovation de l'éclairage. Lors du dernier conseil municipal, je crois que le montant était de 1 800 000 € et là nous sommes à 1 973 286 €, c'est de la TVA aussi ou est-ce que cela a encore augmenté ? Juste pour rappel, le 15 février 2022, le premier budget, avant qu'il ne soit modifié, était de 1 120 000 € HT.

Marc TIMSIT

Les problèmes que nous rencontrons au niveau augmentation des prix, tant au niveau des matières premières que des coûts de main-d'œuvre, n'existaient pas. Et nous sommes obligés de réactualiser les prix au fur et à mesure que les éléments nous parviennent.

Marc TOURELLE

En fait, il y a le budget, il y a ce qui est prévu, en général nous essayons de prévoir large mais là il y a eu effectivement une augmentation du coût

des matières. C'est la réalité du marché.

Michel BOISRAMÉ

Je ne sous-entends pas que ce n'est pas la réalité du marché, mais je m'étonne de voir à chaque fois une augmentation. Est-ce que ce projet a encore lieu d'exister vu le montant de son coût ? Ne pouvons-nous pas attendre que l'inflation redescende ?

Marc TOURELLE

En général, nous voyons plutôt plus grand que pas assez grand et sur l'investissement, même sur le fonctionnement, nous avons souvent de bonnes surprises et nous le constatons chaque année lorsque nous reprenons les résultats. Là, le marché a été attribué, je ne pense pas que ce soit très utile d'attendre sachant que nous réalisons, par ce marché, 70 % d'économie sur les frais de fonctionnement. Et puis, d'après ce que j'ai pu comprendre — mais, Marc, je te laisse compléter ensuite — je crois que l'on est entre 4 et 6 ans de retour sur investissement. Est-ce que l'inflation va régresser ? Je n'en sais rien, en tout cas le marché a été attribué.

Marc TIMSIT

Le marché a été attribué, 70 % des équipements sont approvisionnés, il reste à peu près 30 % qui subissent principalement des hausses qui devraient maintenant se terminer puisque nous attendons la livraison de ces 30 % qui doivent arriver d'un moment à l'autre. Je précise qu'il s'agit principalement des mâts.

Géraldine LARDENNOIS

En revanche, sur l'opération de l'éclairage public nous n'avons pas modifié et nous sommes bien sûr ce que nous avons prévu à 1 973 000 €, nous ne changeons rien, que nous avons bien inscrits en mars.

Marc TIMSIT

Nous allons percevoir des subventions. Comme nous l'avons déjà expliqué lors du dernier conseil municipal, nous allons faire l'avance des fonds pour payer la totalité de la facture, et les compensations vont arriver une fois que la facture sera payée.

Marc TOURELLE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant cette décision modificative ? Oui, Dominique ?

Dominique JAILLON

Il a été fait mention des travaux de rénovation de notre église à Noisy, peut-on savoir quel est le timing maintenant de ces travaux ?

Marc TIMSIT

Sur les appels d'offres qui ont été lancés, trois lots ont déjà été attribués à des entreprises. Pour le dernier lot, qui est la couverture, le deuxième appel d'offres a été déclaré infructueux. Désormais, nous devons rechercher des entreprises hors procédure, comme nous y sommes autorisés par le code de la commande publique et traiter de gré à gré avec elles. Le chantier ne peut pas commencer tant que le marché couverture n'est pas attribué.

Marc TOURELLE

Il y a actuellement une grosse tension sur le bâtiment et dans le secteur des couvreurs en particuliers. C'est un vrai souci et cela perturbe les plannings.

André BLUZE

J'ai une question sur l'église Saint-Lubin. Dans Noisy le Mag, il a été mentionné que nous ferions appel à un budget participatif. Quand va-t-il être lancé ?

Marc TOURELLE

Oui, c'est toujours d'actualité, dans le concret je ne peux pas te répondre mais il est prévu que nous le fassions.

André BLUZE

Et je suppose que cela va inclure une partie du coût de la rénovation.

Marc TOURELLE

Cela ne va pas financer tous les travaux.

André BLUZE

Excuse-moi, c'était pour des vitraux, c'est donc autre chose.

Marc TOURELLE

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose donc d'adopter la décision modificative n°1 concernant le budget principal : qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Credits Votés (BP+RAR)	DM1	Cumul Credits Votés	CHAP	LIBELLE	Credits Votés (BP+RAR)	DM1	Cumul Credits Votés
011	Charges à caractère général	5 143 261,00	12 112,00	5 155 373,00	002	Résultat reporté	998 433,00		998 433,00
012	Charges de personnel	4 092 432,00		4 092 432,00	011	Attributions de charges	75 000,00	60 000,00	75 000,00
013	Atteintes aux intérêts	275 783,00	121 780,00	397 563,00	012	Produits financiers	1 018 117,00		1 018 117,00
014	Charges de gestion courante	388 040,00	1 117 117,00	1 505 157,00	013	Impôts et taxes	5 065 129,00	35 000,00	5 100 129,00
015	Charges sociales	19 770,00		19 770,00	014	Subventions et participations	1 106 809,00	178 100,00	1 284 909,00
016	Charges exceptionnelles	6 000,00	21 092,00	27 092,00	015	Autres produits de gestion courante	229 430,00		229 430,00
017	Charges aux collectivités et particuliers				016	Produits financiers			
018	Opérations d'ordre	755 162,00		755 162,00	017	Produits exceptionnels			
019	Revenus annuels	687 149,00		687 149,00	018	Provisions décaies	490 247,00		490 247,00
020	Revenus de la section d'investissement	52 778,00	165 419,00	218 197,00	019	Opérations d'ordre	19 108,00		19 108,00
		10 280 042,00	301 150,00	10 581 192,00			10 280 042,00	301 150,00	10 581 192,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Credits Votés (BP+RAR)	DM1	Cumul Credits Votés	CHAP	LIBELLE	Credits Votés (BP+RAR)	DM1	Cumul Credits Votés
001	Résultat reporté				002	Résultat reporté	1 517 788,70		1 517 788,70
01	Travaux de bâtiments		500,00	500,00	01	Travaux de bâtiments		211 700,00	211 700,00
02	Travaux de voirie	275 835,00		275 835,00	02	Travaux de voirie	2 156 784,50	60 012,00	2 216 796,50
03	Travaux d'équipement		419 182,00	419 182,00	03	Travaux d'équipement	500 000,00		500 000,00
04	Travaux d'entretien	19 168,00		19 168,00	04	Travaux d'entretien	734 912,00		734 912,00
05	Travaux de réfection	763 500,00	1 120,00	764 620,00	05	Travaux de réfection			
06	Travaux de réfection	1 588 020,11		1 588 020,11	06	Travaux de réfection	1 588 274,81		1 588 274,81
07	Travaux de réfection	1 488 055,46	24 000,00	1 512 055,46	07	Travaux de réfection	52 275,00	645 400,00	597 675,00
08	Travaux de réfection	791 204,19		791 204,19	08	Travaux de réfection	474 000,00		474 000,00
09	Travaux de réfection	138 178,00		138 178,00					
10	Travaux de réfection	50 000,00		50 000,00					
11	Travaux de réfection	50 000,00		50 000,00					
12	Travaux de réfection	9 846,00		9 846,00					
13	Travaux de réfection	98 064,69		98 064,69					
14	Travaux de réfection	1 971 786,18		1 971 786,18					
15	Travaux de réfection	213 913,95		213 913,95					
16	Travaux de réfection	2 071,17		2 071,17					
17	Travaux de réfection	862 788,00		862 788,00					
18	Travaux de réfection	1 240 011,13		1 240 011,13					
19	Travaux de réfection	10 000,00		10 000,00					
20	Travaux de réfection	50 000,00		50 000,00					
21	Travaux de réfection	263 000,00	500 000,00	763 000,00					
22	Travaux de réfection	50 000,00		50 000,00					
23	Travaux de réfection	50 000,00		50 000,00					
24	Travaux de réfection	10 000,00		10 000,00					
25	Travaux de réfection	1 776 007,85	860 128,00	2 636 135,85					
26	Travaux de réfection	23 113,17		23 113,17					
27	Travaux de réfection	4 000,00		4 000,00					
		9 961 496,26	617 310,00	10 578 806,26			9 961 496,26	617 310,00	10 578 806,26
				21 160 000,21					21 160 000,21

2022-14-11-06 APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU COUT DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSFERE PAR LA COMMUNE AU 1ER JANVIER 2020, DU COÛT DE LA PROMOTION DU TOURISME TRANSFERE PAR LA VILLE DE VERSAILLES AU 1ER MAI 2022 ET DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR TRANSFERE PAR 7 COMMUNES AU 1ER JANVIER 2023

Géraldine LARDENNOIS

A VGP, il y a ce que l'on appelle une « commission locale d'évaluation des transferts de charges ». Cette commission s'est réunie lors de la constitution de la communauté d'agglomération pour évaluer le montant des charges et des produits issus des compétences transférées et déterminer le montant de l'attribution de compensation annuelle.

Noisy-le-Roi est dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis 2011 et perçoit une attribution de compensation annuelle de 421 000 €. Toutefois, chaque nouveau transfert de compétence donne lieu à une réunion de cette commission chargée de valider les montants transférés, qu'ils soient en charges ou en produits, entre les communes.

Il y a eu une commission d'évaluation en septembre 2022 avec trois sujets à l'ordre du jour. Premièrement, l'évaluation du transfert des eaux pluviales. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce sont les communautés d'agglomérations qui sont responsables, tant de la compétence assainissement que de la compétence eaux pluviales urbaines.

Sur la partie assainissement, cela n'a pas donné lieu à une commission d'évaluation, dans la mesure où les budgets assainissement étaient des budgets annexes. Et, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais nous avons voté des délibérations de transfert de tous nos actifs et tous nos budgets assainissement à VGP.

Concernant les eaux pluviales, il n'y avait pas eu de commission d'évaluation dans la mesure où la majorité des communes payaient leurs dépenses, soit sur leur budget principal, soit sur leur budget assainissement, sans pour autant faire un transfert de budget entre le budget principal et l'assainissement. Il n'y avait donc pas eu de commission d'autant que ces dépenses étaient relativement minimales.

Lors de son contrôle des comptes de VGP, la Chambre régionale des Comptes a exigé que ce transfert soit quand même fait. La CLECT s'est donc réunie et, par exemple pour Noisy-le-Roi, on transfère une charge. La dernière année, en 2019, c'était 43 768 € qui concernent, en fait, le nettoyage du bassin de rétention situé entre Bailly et Noisy, qui est finalement payé aussi bien par Noisy que par Bailly. Il se trouve que comme on transfère cette charge qui sera désormais au niveau de VGP, notre attribution de compensation aurait dû diminuer. Toutefois, VGP, par délibération du conseil communautaire, a décidé qu'il n'y aurait pas de modification des attributions de compensation suite à cette évaluation des charges liées à la partie eaux pluviales. Nous sommes donc, en quelque sorte, sur quelque chose d'un peu théorique, nous évaluons les transferts mais cela ne donnera pas lieu à modification des attributions de compensation de toutes les communes de VGP. Mais les dépenses liées aux eaux pluviales seront bien payées sur le budget de VGP, nous n'en aurons plus la charge dans nos comptes.

Concernant la promotion du tourisme par la ville de Versailles, c'est un transfert qui a été fait en 2022. Nous avons évalué le coût de ce transfert, qui doit venir en diminution de l'attribution de compensation de la ville de Versailles, à hauteur de 600 000 €.

Concernant le transfert de la taxe de séjour, à partir du 1^{er} janvier 2023, c'est VGP qui va encaisser la taxe de séjour instituée dans certaines communes. De ce fait, il convient également de modifier leur attribution de compensation pour le compléter du produit qu'elle perd.

Voilà donc le rapport qui est soumis à votre approbation, parce que dès qu'il y a une modification des attributions de compensation, il convient que deux tiers des conseils municipaux valident le rapport. Étant précisé que, pour nous, il n'y a aucune incidence sur notre attribution de compensation 2022.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Je pense que cela a dû être étudié en commission des finances également. Deux des trois sujets ne nous concernent pas vraiment. Concernant les eaux pluviales urbaines, Géraldine a bien décrit le dispositif. Il y a eu un débat à ce sujet-là et notre attribution de compensation n'est pas modifiée. C'est une bonne nouvelle, cela veut dire que VGP prend en charge l'ensemble des frais relatifs à ces eaux pluviales urbaines. La différence étant qu'un certain nombre de collectivités le prenaient sur leur budget principal, d'autres sur le budget assainissement, d'autres encore ne le prenaient pas en compte. Il a donc été décidé que cette compétence était prise en entier par VGP, sans rechercher de compensation par le mécanisme de l'attribution de compensation.

Des questions ? Pas de questions. Nous vous proposons donc d'approuver le rapport qui a été transmis en annexe de cette délibération concernant ces trois sujets. Je mets aux voix : qui est contre ? Une voix contre, Magali. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL, 3 abstentions : Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE)

APPROUVE le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, le 27 septembre 2022 relatif à l'évaluation du coût de la collecte des eaux pluviales transféré par les communes au 1^{er} janvier 2020, du coût de la promotion du tourisme transféré par la ville de Versailles au 1^{er} mai 2022 et du produit de séjour transféré par 7 communes au 1^{er} janvier 2023.

2022-14-11-07 PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LES IMPOSITIONS 2022-2023

Géraldine LARDENNOIS

Là aussi, nous sommes sur un partage de compétences entre Noisy-le-Roi et la communauté d'agglomération. En effet, depuis 2022 la loi exige que la taxe d'aménagement, perçue par la commune dès qu'il y a création de nouvelles constructions, donne lieu à un partage avec la communauté d'agglomération, au titre des compétences exercées par la communauté d'agglomération en matière d'aménagement.

La taxe d'aménagement sur la commune de Noisy-le-Roi représente, après le vote du budget modificatif, 48 000 € par an. La loi impose donc d'établir un partage, mais en revanche n'en fixe pas le quantum. Et le choix qui a été fait par VGP est de laisser la taxe d'aménagement aux communes, avec un partage de 1 € par commune. Je ne sais pas comment nous allons le verser parce qu'en termes de mandat cela va être un peu compliqué, mais c'est le principe, nous ne reverrons que 1 €. Sur mon budget 2022, je suis à 48 000 €.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **ADOpte** le principe de reverser 1 € de la taxe d'aménagement par an à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les impositions du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

2022-14-11-08 CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE CABINET

Marc TOURELLE

La loi autorise l'autorité territoriale à recruter, de manière discrétionnaire, un ou plusieurs collaborateurs de cabinet. Pour ce qui concerne la commune de Noisy-le-Roi, moins de 20 000 habitants, c'est un collaborateur et pas plus.

Je souhaite effectivement, et c'est ce que je vous propose, que nous puissions acter la création de cet emploi de directeur de cabinet. C'est quelque chose d'assez connu, le rôle d'un cabinet, qui vous est décrit ici. Mon prédécesseur a eu une directrice de cabinet. Je n'avais pas moi-même souhaité poursuivre lors de la première mandature, mais nous sommes vraiment ici au carrefour d'un certain nombre d'enjeux qui se font nombreux à l'approche de la mi-mandat. Il est absolument important pour nous et pour la municipalité que nous puissions tenir les engagements qui ont été pris devant les Noiséens. En particulier pour le projet Montgolfier, qui va rentrer dans une phase très opérationnelle, il est absolument nécessaire que nous puissions coordonner l'action des services et celle des élus pour nous donner toutes les chances de réussite.

Nous allons également rentrer dans une phase opérationnelle concernant la révision du PLU, qui va beaucoup mobiliser les élus et la commission sous la direction de Delphine. Qui va nécessiter beaucoup d'énergie pour mobiliser nos partenaires, organiser la concertation. Le projet d'aménagement et de développement durable concerne, dans le PLU en vigueur depuis 2007, quatre secteurs de projet : il n'y en a plus qu'un aujourd'hui qui doit encore être travaillé, c'est celui de Chaponval dont je vous rappelle que nous avons décidé d'avoir la maîtrise foncière. Il y a donc énormément de travail à faire là-dessus.

Nous avons également d'autres projets à poursuivre comme le plan de mobilité douce. Et un certain nombre d'engagements qui ont été pris devant les Noiséens pour cette mandature, qui sont un peu orphelins pour le moment. Il faut donc absolument renforcer les moyens pour permettre, avec l'administration sous la direction de Virginie et avec les élus, la réalisation de nos engagements comme par exemple la navette électrique et les budgets participatifs. Le directeur de cabinet viendra en soutien des élus sur tous ces engagements et sera garant de la bonne coordination des actions, de la cohésion et du fait que les choses se passent bien.

J'ai la chance d'avoir autour de moi une équipe d'élus très concernés et très motivés. Il faut favoriser au maximum le fait de travailler ensemble, éviter de travailler en silo. Le directeur de cabinet sera également garant du bon déroulement des instances de gouvernance, comme le bureau municipal. Et, comme je le disais tout à l'heure, il contribuera à la bonne exécution du programme politique, parce que c'est bien de prendre des engagements mais il faut se donner tous les moyens pour les mettre en concrétiser et le moment est venu. Ce n'est pas une décision que l'on prend ad vitam aeternam, cela correspond à cette période qui va de la mi-mandat jusqu'à la fin du mandat. La mission de collaborateur de cabinet est donc précaire, mais c'est le jeu. L'idée est donc d'approuver cet emploi de directeur de cabinet jusqu'à la fin de la mandature.

Voilà pour mon explication, s'il y a des demandes de précisions, je suis prêt à y répondre et à préciser les choses si elles n'ont pas été assez claires. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Michel.

Michel BOISRAMÉ

J'ai bien vu que son salaire allait correspondre à 90 % du salaire le plus élevé dans la commune, mais comme je ne connais pas ce salaire, je ne sais pas quel sera son revenu.

Marc TOURELLE

Pour répondre, l'enveloppe annuelle chargée sera à peu près de 95 000 €.

Michel BOISRAMÉ

C'est un CDD, CDI, un contrat particulier ?

Marc TOURELLE

C'est un CDD jusqu'à la fin du mandat.

Est-ce qu'il y a d'autres précisions ? S'il n'y en a pas d'autres, je propose donc que le conseil municipal approuve la création de cet emploi de directeur de cabinet à temps complet. Je mets aux voix : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

André BLUZE

Nous tenons à préciser que ce n'est pas une question de personne, il faut noter cela parce que c'est quand même important. Personnellement, je pense que nous n'avons pas les moyens de nous payer un directeur de cabinet, je pense qu'autour de la table il y a plein de gens qui sont responsables et qui peuvent t'aider dans ta fonction. Nous verrons à l'usage si c'est utile ou pas.

Marc TOURELLE

Je tiens à préciser que, même si nous avons parlé de personnes au début du conseil municipal, cette délibération n'est pas non plus affectée à une personne mais bien à un emploi et à une nécessité, suivant les conditions que j'ai décrites.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ; à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE)

1°) DÉCIDE la création d'un emploi de directeur de cabinet à temps complet ;

2°) DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un poste de directeur de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité (ou l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionnée ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

2022-14-11-09 MODIFICATION DU RIFSEEP

Christophe MOLINSKI

Cette délibération est liée à la précédente.

Le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est composé d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise, que l'on appelle l'IFSE, et d'un Complément Indemnitaire Annuel qui est le CIA, pour le bénéfice des agents, fonctionnaires et contractuels de droit public.

Il convient d'ajouter la fonction de directeur de cabinet aux cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP. Évidemment, les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget de l'exercice courant.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je mets donc aux voix concernant l'adoption de cette délibération concernant le RIFSEEP : qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ?

C'était donc la dernière délibération de ce conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ; à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE)

1°) DÉCIDE à compter du **15 novembre 2022**, de faire bénéficier du RIFSEEP au Collaborateur de Cabinet dans les mêmes conditions que le cadre d'emploi des Attachés T en lui attribuant :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel (CIA)

2°) PRÉCISE qu'il convient de se référer à la délibération du Conseil Municipal n° 2019-09-12-12 en date du 09 décembre 2019 pour les modalités d'application du RIFSEEP au Collaborateur de cabinet en référence au cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.

3°) DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

André BLUZE

J'ai une petite question : il a été promis aux riverains du Chemin du Cournouiller qu'il y aurait des plantations, je voudrais donc savoir quand elles

vont être faites.

Marc TOURELLE

Je ne peux pas te donner la réponse ce soir, mais ce que je sais c'est que c'est en cours. A la Sainte-Catherine tout pousse et prend racine, c'est donc le moment de le faire. D'ailleurs, cela fait partie aussi des discussions avec IDFM, et j'ai l'intention de leur demander de prendre en charge cette végétalisation. Je ne peux donc pas te donner de date aujourd'hui, mais c'est une question de jours.

Christophe MOLINSKI

Je voulais juste remercier Céline Ventura qui vous a fait cette nouvelle présentation du conseil, j'espère que vous avez apprécié. Si vous avez des commentaires, bien sûr constructifs, nous les prendrons.

Michel BOISRAMÉ

Dernière demande : nous demandons à Monsieur le maire que pour le prochain conseil municipal un focus sur les coûts d'Hydreaulys soit mis à l'ordre du jour, ainsi que soient communiquées les factures des frais relatifs aux eaux pluviales de 2017, 2018 et 2019, si cela est possible.

Marc TOURELLE

Je te demanderai de préciser exactement, parce que si je commence à parler d'Hydreaulys ça peut durer cinq heures et je le ferais avec plaisir, mais pas dans le cadre d'un conseil municipal. Je propose de poser une question écrite assez précise et je m'engage à y répondre dans le cadre du prochain conseil municipal.

Bien, merci. Je vous donne rendez-vous le 12 décembre pour le prochain conseil municipal. Merci à toutes et à tous et bon retour chez vous, et merci à ceux qui nous suivent sur nos réseaux.

Secrétaires de séance
Delphine FOURCADE



Marie-France AGNOFFÉ



A NOISY-LE-ROI, le 16 novembre 2022
Le Maire,



Marc TOURELLE